

Le sport scolaire français du second degré : *Un modèle à copier au niveau international*

Aucun pays d'Europe, et à notre connaissance aucun pays au monde, ne propose une pratique sportive volontaire à tous les élèves, garçons et filles, dans tous les collèges, LP et lycées, avec les caractéristiques du sport scolaire Français. En complément de l'EPS obligatoire, les associations sportives scolaires sont le lieu d'entraînements et compétitions sportives, essentiellement le mercredi après-midi, mais aussi dans des créneaux horaires diversifiés tout au long de la semaine. Trois piliers donnent son originalité et sa force au sport scolaire.

Les trois piliers du sport scolaire

1) Le forfait UNSS / AS pour tous les enseignants d'EPS

Dans le service hebdomadaire de chaque enseignant d'EPS, 3 heures forfaitaires sont dévolues à l'animation de l'association sportive de l'établissement. L'animation, l'entraînement et la formation sportive font partie intégrante des missions des professeurs d'EPS.

2) L'Association Sportive (AS) dans chaque collège, LP et lycée

Dans chaque EPLE, est créée une association sportive. Celle-ci fonctionne sur le modèle de la loi de 1901, dans le but pédagogique de former les élèves à la pratique sportive et à la vie associative. Outre qu'elle bénéficie de l'animation par les enseignants d'EPS, l'AS est présidée « de droit » par le chef d'établissement.

3) L'UNSS, fédération scolaire multisports

L'Union Nationale du Sport Scolaire a pour fonction d'organiser, du niveau des districts jusqu'au niveau national, voire international, les rencontres et compétitions entre les AS. 183 directeurs et directeurs adjoints travaillent dans les services départementaux, régionaux et au siège national de l'UNSS. Des délégués de districts organisent les compétitions de proximité de l'UNSS.

Les enjeux actuels

Avec 1 million de licenciés dont 400 000 filles, l'UNSS et le sport scolaire des AS se portent bien. Au carrefour du monde de l'école et de celui du sport, ils remplissent une triple fonction éducative, sportive et sociale. La formation à la vie associative, avec notamment des dizaines de milliers d'élèves membres des bureaux des associations sportives et 95 000 jeunes officiels pour l'année 2008-2009 sont des points forts, au même titre que l'innovation en termes de modes de pratiques sportives et artistiques. Il faut noter la forte implantation du sport scolaire dans les établissements ruraux et les quartiers difficiles, en particulier pour ce qui concerne la pratique des filles.

Cet ensemble d'atout du sport scolaire Français doit être préservé et développé. Le coût peut paraître important, mais le service est immense. A travers le passage de ses cadres à la position de « détachement », en choisissant de « banaliser » l'UNSS comme une association complémentaire ordinaire de l'EN, le ministère jette les bases d'une remise en question du service public du sport scolaire, et en conséquence d'un recul de l'offre dans l'accès démocratique aux pratiques sportives pour tous les jeunes.

Le SNEP refuse de s'inscrire dans cette évolution et propose au contraire un renforcement de la voie de réussite que représente le sport scolaire du second degré, en même temps qu'une nouvelle étape en termes d'innovation pour bâtir « un autre sport ».